

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mai, à 19 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé
au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-deux, en
session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale
LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par
madame le maire de ladite commune, le 26 avril 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 22
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

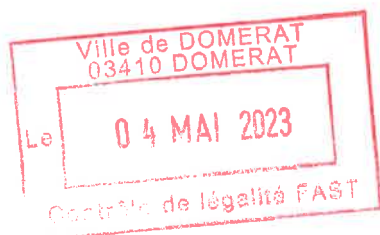
26 avril 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

3 mai 2023

OBJET : Service culture :
approbation tarifs
manifestations culturelles.

230502-05



Présents : Mmes LESCURAT..JOUANNIN..PIRES..Mr
DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..
Mmes BRUNET..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..
Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..
Mrs RICHOUX..DELEAU..LEFEBRE..Mmes CHIROL..
AURAT..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr DE SOUSA à Mr
LIMOGES, Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr MALBET à Mme
LESCURAT, Mme DELERIS à Mr HAMELIN, Mme
FAUCHARD à Mme BERGERON, Mme COULANGEON à
Mme BERRUER, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO.



Le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2023 est approuvé
(date de publication : 3 mai 2023).



Dans le prolongement du succès remporté par la première
« Dark Night » le 10 juillet 2021, la saison culturelle 2023
prévoit une deuxième session, programmée les 30 juin et 1^{er}
juillet prochains sur le site de la Pérelle.

Le prix d'entrée proposé est de 7 €, accompagné par la mise
en place d'une billetterie en ligne.

Par ailleurs, il est proposé de réviser les prix de vente des
différents produits (boissons, alimentation...) qui seront
proposés aux spectateurs lors des manifestations culturelles.
Il est précisé que les recettes encaissées sont intégralement
gérées via une régie de recettes créée à cet effet.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation
de ces tarifs conformément au document ci-annexé.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

ADOPTE les tarifs proposés conformément au document ci-
annexé.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre,

Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.



Tarifs manifestation culturelles – Conseil municipal du 2 mai 2023

Crêpe sucre : 1,5 €
Crêpe chocolat : 2 €
Gaufre : 2 €
Part de gâteau : 1 €

Petite bouteille d'eau : 0,50 €
Grande bouteille d'eau : 1 €
Coca, Ice-tea, Orangina, Perrier, Tropicana : 1,50 €
Bière : 2 €
Bière rouge : 2,5 €
Petite boisson : 1,50 €
Moyenne boisson : 3 €
Grande boisson : 4 €
Vin chaud / Cidre chaud / Jus de pomme chaud : 2 €
Verre de vin : 2 €
Bouteille de vin : 6 €

Bonbons petit sachet : 1 €
Bonbons moyen sachet : 2 €
Bonbons grand sachet : 3 €
Brochette de bonbons : 2 €
Sucette : 3 €

Ticket à l'unité : 1 €
Lot de 5 tickets : 5 €
Lot de 10 tickets : 10 €

Petit pop-corn : 2 €
Moyen pop-corn : 3 €
Grand pop-corn : 5 €

Entrée manifestation culturelle Dark Night : 7 €
Entrée manifestations culturelles autres : 5 €
Cautionnement emplacement salon : 50 €

Ticket de tombola : 2 €

Chapeau : 4 €
Lunette de soleil : 2,5 €
Carte postale : 0,50 €
Affiche : 3 €

Confettis petit sachet : 0,5 €
Confettis moyen sachet : 1 €
Confettis grand sachet : 2 €

Hot dog : 4 €
Frites : 2 €
Sandwich : 4 €